

MAITRISER LES RISQUES LIES A L'EXPOSITION AUX CHAMPS ELECTROMAGNETIQUES

Protéger la santé des travailleurs exposés aux champs électromagnétiques

L'exposition aux champs électromagnétiques peut entraîner des risques pour la santé des travailleurs. Les équipements industriels (soudes haute fréquence, fours à induction, distribution d'énergie, etc.) et médicaux (imagerie médicale IRM) génèrent des champs magnétiques, électriques, électromagnétiques de forte intensité. Pour prévenir ce risque, lié à l'exposition des travailleurs, le décret n°2016-1074 du 3 août 2016 en application de la directive 2013/35/UE, impose à l'employeur d'évaluer les risques liés aux champs électromagnétiques.

- Comment s'assurer que les salariés exercent leur métier dans un environnement conforme aux prescriptions minimales de sécurité et de santé relatives à l'exposition des travailleurs aux champs électromagnétiques ?
- Comment mettre en place les moyens adaptés pour protéger toute personne intervenant à proximité de sources de rayonnements électromagnétiques ?

NOTRE OFFRE

Fort de son expertise technique et réglementaire, Bureau Veritas vous propose une offre complète pour maîtriser les risques liés à l'exposition aux champs électromagnétiques en réalisant des mesures sur l'ensemble du territoire national.

Identification des sources, lieux et postes de travail

- Identification des sources de champs magnétique, électrique et électromagnétique aux lieux et postes de travail définis par l'employeur ;
- Recherche du mode de fonctionnement qui induit un champ rayonné maximal de la source.

Evaluation des risques

- Identification des valeurs déclenchant l'action (VA) ou des valeurs limites d'exposition (VLE) professionnelle au regard de la situation de travail ;
- Analyse documentaire, calculs et/ou mesures pour déterminer le respect ou non des VA ou VLE aux lieux et postes de travail dans le mode de fonctionnement le plus pénalisant.

Assistance aux mesures et moyens de prévention permettant de réduire le risque

- Bureau Veritas assiste l'employeur dans la mise en œuvre de mesures et moyens de prévention afin de réduire les risques d'exposition des travailleurs.

Information et formation des travailleurs

- Informer et former les salariés des risques d'exposition aux champs électromagnétiques sur les lieux et postes de travail



POURQUOI CHOISIR BUREAU VERITAS ?

Expertise technique

L'expertise de Bureau Veritas couvre un très large éventail de domaines techniques. Vous bénéficiez ainsi des meilleurs spécialistes, techniciens et ingénieurs choisis pour leur connaissance et leur expérience des champs électromagnétiques.

Expertise réglementaire

Nos intervenants ont une parfaite connaissance du contexte réglementaire. Ils sont, de ce fait, particulièrement réactifs en cas d'évolution d'une réglementation qui vous impacterait.

Des appareils de mesures dédiés

Bureau Veritas dispose des mesureurs de champs électromagnétiques permettant de réaliser les mesures dans tous les domaines d'activités

Réactivité et proximité

Bureau Veritas peut faire intervenir rapidement un ou plusieurs spécialistes avec des moyens de contrôles adaptés.

PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES

- Vérifications⁽¹⁾ réglementaires (système incendie, installations électriques, appareil de levage, machines...)
- Vérification de la continuité radio électrique dans les ERP
- Maîtrise de l'environnement sonore
- Programme d'amélioration des performances santé /sécurité au travail
- Amadeo, la solution pour piloter votre conformité
- Formations

(1) *Bureau Veritas Exploitation est accrédité par le Comité français d'accréditation (Accréditation Cofrac Inspection, N°3-1335, liste des implantations et portée disponibles sur www.cofrac.fr)*

